

( 1 )

( N° 71. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1851.

---

Délimitation entre les communes d'Attert et de Guirsch (province de Luxembourg) (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. PIERRE.

---

MESSIEURS,

La commission a examiné les pièces de l'instruction à laquelle cette affaire a été soumise, ainsi que la carte topographique des communes dont il s'agit. Cet examen l'a convaincue qu'il y a lieu de disjoindre le moulin dit *Grubermühl* et son territoire de la commune d'Attert, à laquelle il a été réuni par arrêté royal du 28 décembre 1843, et de joindre cette fraction de l'ancienne section d'Oberpallen à la commune de Guirsch, d'où elle ressortissait avant le morcellement du Luxembourg.

Toutes les autorités consultées ont été d'accord à cet égard.

En conséquence, la commission vous propose l'adoption du projet de loi qui vous est soumis par le Gouvernement.

*Le Rapporteur,*

LÉON PIERRE.

*Le Président,*

C. MOXHON.

---

(1) Projet de loi, n° 66.

(2) La commission était composée de MM. MOXHON, *président*, JULIEN, MONCHEUR, JACQUES et PIERRE.